

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)



« *Nihil nisi a numine* »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize le dix-huit du mois d'OCTOBRE à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 12 Octobre 2016, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSELIN, M. Dominique GOURY, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents et représentés : Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Benoît GOSELIN, M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Marion PELLEGRIN

ADHESION 2016/2017 A BIEN CHEZ SOI - BUDGET CCAS

Le maire rappelle à l'assemblée que la municipalité a adhéré l'année dernière à l'association BIEN CHEZ SOI.

Le maire propose au CONSEIL d'adhérer pour l'année 2016/2017 (de juin à juin) à l'association BIEN CHEZ SOI pour une cotisation de 10 euros.

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'ADHERER à BIEN CHEZ SOI pour une cotisation annuelle de 10 euros pour l'année 2016/2017 et DECIDE que cette somme sera versée par le budget du CCAS.

Ainsi fait et délibéré le 18 Octobre 2016

Pour copie conforme

Le Maire
Laurent DAUMARK



Membres en exercice :	19
Membres présents :	17
représentés	02
Pour :	19
Abstention :	0
Contre :	0